

10



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mercredi 12 décembre 2007

Deuxième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mercredi 12 décembre 2007

10 h

Prière.

Le président signale à la Chambre une correction au *Feuilleton et Avis* : les projets de loi 3, 4 et 18 devraient être inscrits sous la rubrique « Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée pour le mercredi 12 décembre 2007 ».

L'hon. M. Murphy soulève la question de privilège pour rectifier des propos qu'il a tenus hier à la Chambre sur les mesures en place pour protéger les dossiers de santé.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. Volpé :

25, Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente harmonisée.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Harrison, leader parlementaire de l'opposition, annonce que l'intention de l'opposition est d'étudier les affaires émanant de l'opposition dans l'ordre suivant le jeudi 13 décembre 2007 :

- 1) motion 29,
- 2) deuxième lecture du projet de loi 25.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture des projets de loi 5, 7, 8, 9 et 10 et la deuxième lecture des projets de loi 19, 20, 21, 3 et 4, reprenne, s'il reste assez de temps, le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 2, puis, à 16 h, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Transports.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 5, *Loi modifiant la Loi sur les produits naturels ;*
- 7, *Loi modifiant la Loi sur les transports routiers ;*
- 8, *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public ;*
- 9, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route ;*
- 10, *Loi modifiant la Loi sur la prévention des incendies.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 19, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 19 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 19, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 20, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 20 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 20, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur les assurances*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 3 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur les assurances*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 4, *Loi concernant les prêts sur salaire*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 4 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 4, *Loi concernant les prêts sur salaire*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 21 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 18, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Kenny, vice-président, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence du président de la Chambre.

Le débat se poursuit et se termine. La motion portant que le projet de loi 18 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 18, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 2, *Loi modifiant la Loi sur les assurances*, reprend.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Fraser, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 2 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 2, *Loi modifiant la Loi sur les assurances*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Kenny.

Après un certain laps de temps, M. Fraser prend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence. Le président du comité, M. Fraser, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET DE CAPITAL, 2008-2009

	Votés (\$)
MINISTÈRE DES TRANSPORTS	
Ponts permanents	52 745 000
Routes permanentes	126 085 000
Infrastructure routière dans les régions rurales	44 000 000
Programme pour l'infrastructure stratégique	
Canada - Nouveau-Brunswick	1 200 000
Programme d'infrastructure frontalière	
Canada - Nouveau-Brunswick	27 300 000
Routes 11 et 17	21 000 000
Programme du réseau routier national	
Canada - Nouveau-Brunswick	53 500 000
Agence de gestion des véhicules	14 000 000
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES	
Bassin hydrographique Musquash - Améliorations des biens immobiliers	1 900 000
Infrastructure du Sentier NB Trail	1 200 000
MINISTÈRE DES GOUVERNEMENTS LOCAUX	
Districts de services locaux	500 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 17 h 17.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Budget de capital : 2008-2009

Budget supplémentaire : 2006-2007 : Volume II

Budget supplémentaire : 2007-2008 : Volume I (11 décembre 2007).